

Pour une recherche citoyenne

DANS TOUS LES PAYS DU MONDE, la recherche est un enjeu de société : elle est indispensable au progrès économique et social du pays et aucune société ne peut rester à l'écart d'une recherche depuis longtemps mondialisée. Mais il est peu de pays où la recherche est une véritable priorité publique nationale et quand surviennent des difficultés budgétaires, les crédits de recherche sont souvent les premiers à être sacrifiés (à l'exception notable des États-Unis). La recherche peut être conduite dans des institutions publiques ou dans le secteur privé. Et suivant le poids respectif de chacun de ces secteurs, suivant le degré d'autonomie laissé aux organismes publics, suivant l'implication dans les choix de recherche de la société civile, de ses représentants (les parlements et leurs instances d'évaluation scientifique), des institutions liées à la recherche (académies, syndicats de chercheurs), la capacité des citoyens à intervenir sur les choix nationaux de recherche peut être très diverse.

La recherche publique, domaine privilégié pour une intervention citoyenne ? Il est certes difficile aux citoyens d'intervenir sur les choix du secteur privé. L'exemple des OGM montre néanmoins que cela pourrait être très utile, y compris pour les firmes.

Dans les pays où existe un secteur public significatif, les citoyens devraient théoriquement pouvoir influencer sur les orientations de la recherche publique. La situation est très variable suivant les pays. Le Canada a mis en place un système de financement (dit Alliance de recherche

université-communauté, Aruc) pour des recherches initiées par des groupes de citoyens et menées en lien avec des universités. Des systèmes analogues

existent en Allemagne, dans les pays du nord de l'Europe, aux États-Unis... et prochainement en France (notamment dans la région Île-de-France).

D'un point de vue moins institutionnel, nombreuses sont maintenant les associations qui se sont créées, dans les pays où existe une société civile active, pour intervenir sur les protocoles de recherche (ex : associations de malades), pour réaliser des contre-expertises (notamment dans le nucléaire) ou pour demander une réelle implication des citoyens dans les orientations et les modalités de la recherche.

Dans les pays du Sud, seuls quelques pays émergents ont su construire des appareils de recherche consistants. Les pays moins avancés ne disposent souvent que de l'héritage des anciens instituts de recherche coloniaux. Or ceux-ci travaillaient essentiellement sur les cultures de rente destinées à l'exportation. Si les recherches se sont un peu diversifiées depuis les indépendances au profit des cultures vivrières et des modèles fermiers, l'essentiel des recherches sur les plantes vivrières reste aujourd'hui mené dans des Centres internationaux de recherche agricole (Cira, dépendant du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, GCRAI¹). S'il est difficile dans ces conditions d'imaginer un rapport proche entre les citoyens et les institutions de recherche, on constate néanmoins que se développe aujourd'hui un mouvement significatif qui vise à fonder les recherches sur les demandes des utilisateurs et, notamment, celles des paysans.

Pierre Castella, Centre de recherche et d'information pour le développement (Crid) et Fondation Sciences citoyennes (FSC, www.sciencescitoyennes.org).
castella@solagraf.asso.fr

1. Cf. « Acquis et limites du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) », 3^e partie du dossier, page 25.

QUELLE RECHERCHE ? QUELQUES DÉFINITIONS...

Recherche fondamentale : de nature expérimentale et théorique, elle vise avant tout à faire avancer la connaissance, sans objectif particulier d'application.

Recherche stratégique : elle couvre des domaines qui permettent de défricher et faciliter des recherches avals.

Recherche appliquée : elle développe de nouvelles connaissances aux applications commerciales précises.

Recherche adaptative : elle permet d'ajuster les technologies aux conditions environnementales et socio-économiques.

Recherche-développement : recherche et développement expérimental englobent les travaux entrepris en vue d'accroître la somme de connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture, de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications.

Les quatre premières définitions sont des catégories élaborées en 1981 par le Groupe consultatif pour la recherche agronomique internationale. Source : *Courrier de la Plante* n°62, 2001. La dernière est issue du Manuel de Frascati (OCDE 1993).

« HÉRITAGE COLONIAL ET DÉPENDANCE

VIS-À-VIS DES CENTRES INTERNATIONAUX

DE RECHERCHE NE FAVORISENT PAS LES

LIENS ENTRE LA RECHERCHE

ET SES UTILISATEURS »

ALLIANCES RÉGIONALES ET INTERNET

Peu d'instituts nationaux disposent de sites internet propres. Nous en proposons ci-contre une sélection, agrémentée de sites régionaux. Ces derniers sont mis en place par des organisations d'instituts nationaux, dans le but de mutualiser les ressources pour pallier les difficultés économiques, rationaliser et prioriser les enjeux et constituer des pôles de compétences sur des thèmes spécifiques. Le cas du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) est développé plus largement dans la troisième partie du dossier. Les structures internationales ne sont pas prises en compte.